

Gouvernement du Québec
Cabinet de la vice-première ministre,
ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
ministre responsable du Plan Nord,
ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne,
ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Québec, le 12 octobre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt de la pétition par le député de Roberval concernant la nationalisation d'AbitibiBowater le 10 juin 2010, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



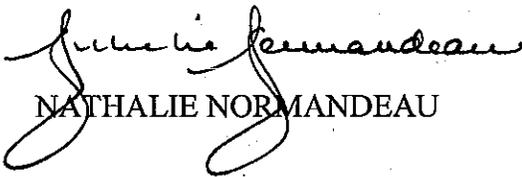
Bruno Lortie
Directeur de cabinet

**Réponse à la pétition déposée le 10 juin 2010
par M. Denis Trottier, député de Roberval,
concernant la nationalisation d'AbitibiBowater**

Le marché du secteur des pâtes et papiers est en forte décroissance en Amérique du Nord. Depuis le début des années 2000, la demande nord-américaine de papier journal est passée de 13,1 millions de tonnes métriques (tm) à 5,5 millions de tm en 2009. Particulièrement entre 2008 et 2009, le marché a connu une baisse importante de 30 %. Selon la firme Ressource Information System Inc. (RISI), la demande nord-américaine de papier journal devrait atteindre 4,8 millions de tm d'ici 2012. Cette situation est structurelle. L'ère d'Internet et des multimédias a propulsé le papier au dernier rang des médias d'information. La majorité des usines québécoises et canadiennes exportent au-delà de 80 % de leur production aux États-Unis. Le marché américain est le principal client des usines québécoises.

AbitibiBowater n'est pas la seule entreprise à s'être placée sous la protection de ses créanciers. D'autres entreprises vivent également des moments difficiles. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) suit de très près l'évolution de la situation chez AbitibiBowater qui devrait émerger de la protection des tribunaux au mois d'octobre 2010 à la suite de l'approbation, le 14 septembre 2010, de son plan de restructuration par une majorité des ses créanciers non garantis. Le MRNF a été impliqué à différents degrés, notamment dans les négociations avec AbitibiBowater pour l'allègement fiscal des régimes de retraite. Ces allègements permettront à AbitibiBowater de se restructurer plus efficacement, d'assurer une viabilité des activités des usines restantes de même que de sécuriser les sommes nécessaires pour l'avenir des retraités de la compagnie.

En terminant, je puis assurer que le MRNF poursuit ses activités de soutien auprès des comités de relance des usines affectées par des fermetures et que ses actions visent à réduire, dans la mesure du possible, les impacts sur les travailleurs.


NATHALIE NORMANDEAU